



**DELIBERATION DU BUREAU**

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

**OBJET : Demande de subvention pour l'animation LEADER**

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix  
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 représentant 8 voix

**N° : 003/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni à Brignoles, dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

**DELEGUES DES EPCI :**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – A DECANIS – G FABRE - J GIULIANO – F PERO – N RULLAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B DE BOISGELIN – N BREMOND



Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, avec le soutien de l'Union Européenne et de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, portent conjointement le dispositif européen de développement rural LEADER sur la programmation 2014-2022, dont la clôture des paiements interviendra en 2025.

Le syndicat mixte et le Parc ont également candidaté à l'AMI de la Région pour le portage du dispositif LEADER sur la future programmation 2023-2027.

Ainsi les 2 programmations seront menées conjointement durant 2023-2025.

Afin d'accompagner les acteurs locaux, une équipe technique spécialisée assure l'ANIMATION et la GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE du programme (Guichet Unique Service Instructeur). Cette équipe est financée sur la programmation actuelle à 100% par le FEADER et la Région et cette mission nécessite obligatoirement un minimum de 2 ETP sur la durée du programme.

L'équipe technique fait partie des salariés du syndicat mixte et au vu du programme de travail prévu en 2023, est composée de 2,6 ETP dont le temps de travail est dédié à 100% au programme LEADER.

Les missions principales prévues en 2023 seront de suivre les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets en cours, de continuer à programmer, conventionner et payer les projets, de valoriser les projets financés, et communiquer sur la plus-value du programme LEADER sur le territoire.

Il est ainsi proposé de solliciter la demande d'aide au titre du dispositif 19.4 de la programmation Leader actuelle pour l'animation et la gestion du GAL Provence Verte Sainte-Baume 2023, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

### DEPENSES

Prestations : restauration pour réunions et événement, communication	4 887,00 €
Frais salariaux	123 728,88 €
Coûts indirects 15 %	18 559,33 €
Dépenses prévisionnelles sur frais réels (frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de l'équipe)	1 558,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>148 733,21 €</b>

### RECETTES

FEADER = 60 %	89 239,93 €
Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur = 40 %	59 493,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>148 733,21 €</b>

**LE BUREAU**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Décide à l'unanimité de :**

- De valider le budget prévisionnel 2023 pour l'animation et la gestion du Gal LEADER en Provence Verte Sainte Baume conformément au plan de financement ci-dessus
- De solliciter sur ces bases le FEADER et l'aide du Conseil Régional au titre du dispositif 19-4 LEADER Provence Verte Sainte Baume pour l'année 2023
- D'autoriser le président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

**Le Président du Syndicat Mixte**



**Michel GROS**